RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE)

NOVEMBRE 2026

DOCUMENT 5

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE DU 1ER AVRIL 2027 AU 31 MARS 2028

1.0. PRÉAMBULE

1.1 Le Forum se trouve à un stade avancé de sa transformation en parlement régional. Le Sommet de la SADC a approuvé la transformation en 2019 et l'Accord qui amende le Traité de la SADC est entré en vigueur le 11 juillet 2024, approuvant la création du Parlement de la SADC en vertu de l'article 9(1) du Traité de la SADC. En conséquence, le Forum a décidé que le Secrétariat devait élaborer sans délai un cadre opérationnel et procéder à la mise en place des capacités institutionnelles adaptées au Parlement de la SADC.

1.2 Selon l'article 22(4) du Traité de la SADC, un protocole entre en vigueur trente (30) jours après le dépôt des instruments de ratification par les deux tiers (2/3) des États membres. Cela indique donc le caractère *sine monitu* (sans avertissement) de la transformation qui se produira spontanément à une date butoir inconnue qui peut seulement être prévue, mais qui ne sera pas connue avec certitude, puisqu'elle dépendra du moment où le 11e pays sur les 16 États membres aura déposé ses instruments de ratification.

1.3 Les articles 4 et 5 du Protocole de la SADC offrent le fondement juridique et institutionnel approprié pour mettre les ressources humaines du Forum au diapason de la transition vers le Parlement de la SADC. L'article 4 fixe les objectifs et les fonctions du Parlement de la SADC, tandis que l'article 5 affirme son rôle dans la promotion de la concertation et du dialogue autour du programme commun de la SADC. Lues conjointement, ces dispositions dessinent par avance une institution dont les responsabilités s'étendent au-delà de celles de l'actuel Forum et parmi lesquelles figurent le plaidoyer en faveur de la ratification, de la transposition en droit interne et de la mise en œuvre des protocoles de la SADC et d'autres instruments juridiques ; la

formulation d'observations ou d'avis sur des projets d'instruments juridiques de la SADC ; et l'élaboration et la promotion de lois types pour harmoniser les cadres juridiques des États membres dans des domaines pertinents au regard des objectifs de la SADC.

1.4 L'exercice efficace de ces fonctions, devant déboucher sur des recommandations motivées à l'intention du Conseil, exigera des capacités appropriées sur le plan juridique, politique, législatif, administratif, en matière de recherche et de plaidoyer. Il est donc à la fois avisé et nécessaire pour le Forum de réexaminer et de remanier sa structure organisationnelle, le profil et les compétences de son personnel dans la perspective de la transition. Cette mise en adéquation n'est pas simplement un exercice administratif interne ; il s'agit d'une mesure stratégique pour assurer la préparation, la continuité et l'efficacité de l'institution une fois que le mandat parlementaire lui aura été conféré, de façon à permettre au Parlement de la SADC d'assumer ses responsabilités sans manque de capacités ou retards opérationnels qui pourraient être évités.

1.5 Au vu de ce qui précède, le projet de budget pour l'exercice 2027-2028 privilégie, par conséquent, le cadre opérationnel du Parlement de la SADC, par le biais d'une réorganisation de la structure du Secrétariat visant à honorer le mandat envisagé dans le Protocole de la SADC et les objectifs fixés pour le Parlement de la SADC sans incidences financières supplémentaires grâce à une transition institutionnelle cohérente vers un Parlement de la SADC pleinement opérationnel.

1.6 Le projet de budget suppose aussi que le Comité exécutif approuve de réactiver le modèle précédent de financement et de fonctionnement en vertu duquel les parlements membres prennent en charge la participation de leurs représentants aux séances de la Chambre et des commissions, non seulement pour les Assemblées plénières, mais aussi pour les réunions des commissions permanentes et d'autres organes. Ce modèle est également conforme à celui appliqué, entre autres, par le Parlement panafricain (PAP) et l'Union interparlementaire (UIP) et il est celui qui est le plus viable dans le cadre du budget actuel de l'institution.

1.7. À cet égard, le projet de budget privilégie les éléments suivants :

i. La nécessité pour le Forum de se préparer comme il se doit à la transition vers un parlement régional, un objectif en vue duquel il est important qu'il soit en mesure de manifester concrètement sa viabilité et son efficacité pendant et après sa transformation en parlement régional ;

ii. La nécessité pour le Forum d'être capable de mettre en œuvre ses activités statutaires et de soutenir ses opérations principales, notamment eu égard à ses ressources humaines, dans les limites du financement provenant des contributions obligatoires des membres, les

financements extérieurs étant axés sur l'appui au programme et des opérations non stratégiques, en particulier compte tenu de l'effritement du vivier des donateurs et de l'évolution des priorités de ces derniers ; et

iii. La nécessité de veiller à ce que toute augmentation budgétaire ne soit pas considérée à tort comme étant une conséquence de la transformation du FP SADC en parlement régional, mais soit plutôt reconnue comme un ajustement nécessaire découlant d'une réorganisation indispensable et d'une hausse des coûts due à l'inflation et à la dépréciation des monnaies dans la région ainsi qu'au contexte économique mondial.

1.8. Le projet de budget pour 2027-2028 est soumis par la présente à l'Assemblée plénière pour examen.

2.0. HYPOTHÈSES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS

2.1. Sources de financement

2.1.1. Ce budget tient compte de toutes les sources de financement connues et confirmées pour l'exercice 2027-2028. La principale source de financement est constituée des contributions obligatoires annuelles des membres qui s'élèvent à 31 722 075 N$ par an.

2.1.2. De plus, il est proposé de prélever 4,5 millions N$ sur les réserves accumulées pour couvrir les dépenses opérationnelles non récurrentes propres à l'exercice 2027-2028. Cela concerne la révision des processus opérationnels afin de faciliter la transition vers le parlement régional, notamment la réorganisation de la structure du Secrétariat (recrutement et réinstallation) et l'achat de mobilier et de matériel.

2.2. Considérations liées au coût et à l'efficacité

Les ressources sont adaptées au nouveau mandat de l'institution. La structure proposée crée des regroupements par fonctions qui peuvent : réduire les chevauchements ; préciser les rapports hiérarchiques ; consolider des fonctions associées ; optimiser l'utilisation du personnel professionnel ; renforcer les contrôles internes ; faciliter la délégation ; améliorer la coordination institutionnelle ; et permettre d'ajuster les effectifs en fonction de la charge de travail. En particulier, le recours à du personnel de soutien partagé, comme un(e) secrétaire, un(e) chauffeur ou un(e) assistant(e) de bureau travaillant pour plusieurs départements, permet de partager certains services d'appui plutôt que d'avoir à les répliquer pour chaque bureau. Comme mentionné au paragraphe 1.6, *il est proposé d'adopter une approche progressive pour pourvoir les postes vacants.*

2.3. Modalités de fonctionnement/de mise en œuvre des activités

Le budget relatif à l'exercice 2027-2028 veille à ce que les activités principales du Forum soient menées en restant dans la limite des fonds collectés provenant des contributions obligatoires annuelles, avec une contribution en nature accrue de la part des parlements membres au besoin. Les propositions suivantes méritent d'être relevées :

2.3.1. Détachement de personnel permanent et de personnel de soutien par les parlements membres

Il est proposé que les parlements membres détachent certains membres du personnel permanents ainsi que du personnel de soutien pour occuper des postes vacants au Forum à coût complet. Une indemnité complémentaire de vie chère peut être allouée par le Forum, si des fonds sont disponibles, s'agissant de postes à plein temps basés à Windhoek. Des détachements sont aussi proposés pour certains postes d'assistants à temps partiel. ***De plus amples informations figurent dans le rapport du président.***

2.3.2. Contribution des parlements membres pour la participation aux Assemblées plénières et aux réunions statutaires des commissions permanentes

2.3.2.1. Conformément à la politique de l'institution, les parlements membres seront tenus de couvrir l'intégralité des coûts de participation de leurs représentants aux Assemblées plénières et aux réunions des commissions permanentes.

2.3.2.2. Si au cours des dernières années le Forum a été capable de couvrir l'intégralité des coûts liés à la participation physique des membres aux réunions statutaires des commissions permanentes grâce à l'appui de financements extérieurs, cela pourrait ne plus être possible à cause du contexte actuel des donateurs. À cet égard, il pourrait s'avérer nécessaire de programmer les réunions statutaires des commissions permanentes de telle sorte que l'on minimise les coûts pour les parlements membres. *Cela pourrait impliquer la tenue des réunions physiques des commissions permanentes juste avant ou juste après l'Assemblée plénière et dans le même lieu, comme c'était le cas au moment de la création du Forum. Une journée sera prévue au budget pour une session conjointe de toutes les commissions permanentes, également à l'occasion d'une Assemblée plénière, pour examiner des lois types ou toute autre question.*

2.3.3. Combinaison de réunions physiques et en ligne

2.3.3.1. En vertu de la résolution adoptée par le Comité exécutif lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2021 à Johannesburg, en Afrique du Sud, et de résolutions ultérieures adoptées par le Comité exécutif et l'Assemblée plénière, il est proposé qu'au cours de l'exercice 2027-2028, certaines des réunions statutaires de l'institution continuent

de se tenir physiquement tandis que d'autres se tiendront en ligne, selon les modalités suivantes :

2.3.3.2. Il est proposé que les 60e et 61e Assemblées plénières se tiennent toutes deux physiquement.

2.3.3.3. Il est proposé que deux réunions du Comité exécutif se tiennent physiquement, toute réunion supplémentaire du Comité exécutif devant se tenir en ligne. Le budget prévoit la tenue de 2 réunions physiques (d'une durée de 2 jours chacune) et de 2 réunions en ligne (d'une durée d'un jour chacune).

2.3.3.4. Toutes les réunions des sous-comités du Comité exécutif se tiendront en ligne (Sous-comité des finances, Sous-comité des ressources humaines et du renforcement des capacités parlementaires, Sous-comité juridique et Sous-comité des affaires parlementaires). Le budget prévoit la tenue de 2 réunions en ligne pour chaque sous-comité.

2.3.3.5. Il est proposé que toutes les réunions statutaires des commissions permanentes, du RPMLOC, du RWPC et du Comité de l'audit et des risques se tiennent physiquement à l'occasion d'une Assemblée plénière, les parlements membres prenant en charge la participation de leurs membres. Il s'agit d'une approche nouvelle qui découle du fait que le Forum ne peut plus compter sur des financements extérieurs pour la tenue des réunions physiques statutaires comme ce fut le cas au cours des dernières années. Le parlement hôte sera tenu d'étendre ses modalités d'accueil à la mise à disposition de lieux de réunion, ainsi que de matériel et de services connexes pour ces réunions. Le calendrier de l'Assemblée plénière sera prolongé de 3 jours supplémentaires.

2.3.3.6. Pour toutes les réunions physiques, des crédits seront alloués pour faciliter la participation par le biais d'une plateforme en ligne (système hybride).

2.4. Salaires du personnel

2.4.1. Le budget relatif aux salaires du personnel est fondé sur la proposition d'une structure adaptée au Parlement de la SADC (avec des postes de phase 1), en utilisant les grilles salariales existantes. Des dispositions transitoires garantissent que les membres du personnel soient placés à l'échelon de salaire qui aurait dû leur correspondre avant la mise en adéquation de la structure à moins qu'ils n'aient été affectés à un poste supérieur ou que leur description de poste n'ait été sensiblement révisée pour y intégrer des tâches nouvelles ou supplémentaires.

2.4.2. Le budget tient compte du fait que le détachement de personnel par les parlements membres à plein temps et à coût complet continue de

représenter une solution possible et il prévoit une indemnité complémentaire de vie chère pour les postes concernés, si les finances le permettent.

2.5. Réseautage et visibilité

2.5.1. Tandis que le Forum s'apprête à se transformer en parlement régional, il continue d'être de plus en plus sollicité pour participer à des réunions d'autres instances parlementaires régionales et mondiales telles que la SADC, le PAP, l'APC et l'UIP afin de promouvoir la collaboration et la visibilité. Le budget prévoit aussi des crédits pour l'organisation de la réunion du Groupe de la SADC lors des Assemblées de l'UIP.

2.5.2. En outre, il est prévu que le groupe de travail chargé de la transformation, constitué de membres du personnel du Secrétariat de la SADC et du Secrétariat du FP SADC, continue de se réunir, en vertu de la résolution du 41e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC et du Conseil des ministres de la SADC qui s'étaient réunis en août 2021 au Malawi. Le budget relatif au réseautage et à la visibilité est prévu au titre de l'appui au programme.

2.6. Facteurs de coûts et contexte

Le coût des biens et des services continue d'augmenter en raison de l'inflation et de la dépréciation du rand sud-africain/dollar namibien par rapport aux principales devises comme la livre britannique et le dollar américain. Malheureusement, l'inflation et la dépréciation des devises s'étendent à presque tous les pays d'Afrique australe et cela a une incidence sur le coût des activités de l'institution dont la plupart se déroulent dans l'ensemble des pays membres conformément à la tradition du FP SADC.

3.0. PROJET DE BUDGET 2027-2028

3.1. Le projet de budget détaillé pour l'exercice 2027-2028 est ci-joint en tant qu'**Annexe B001, avec à l'appui les tableaux A à C et 1 à 19**. On trouvera ci-après, au paragraphe 3.2, le tableau récapitulatif du budget principal. Les notes se rapportant au budget sont précisées au paragraphe 4.0.

3.2. BUDGET PRINCIPAL : EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2028

Budget prévisionnel des recettes et des dépenses par type de dépenses

POSTE N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	RECETTES				
A	Contributions obligatoires annuelles	31,722,075	31,722,075	-	0%
B	Intérêts et frais de gestion à recevoir	720,000	1,120,000	400,000	56%
C	Autres recettes - prélèvement sur les réserves	1,100,000	4,500,000	3,400,000	309%
D	Contributions de donateurs	43,194,604	35,011,449	- 8,183,155	-19%
	TOTAL DES RECETTES	**76,736,679**	**72,353,524**	**- 4,383,155**	**-6%**
	FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS	**4,468,826**	**6,515,386**	**2,046,560**	**46%**
1	Frais d'administration et de bureau	1,944,640	4,334,290	2,389,650	123%
2	Frais de communication et liés aux TIC	351,300	393,500	42,200	12%
3	Frais financiers	594,066	107,000	- 487,066	-82%
4	Frais de fonctionnement des véhicules	144,000	156,000	12,000	8%
5	Honoraires professionnels, frais de conseil et frais juridiques	790,000	890,000	100,000	13%
6	Frais de voyage, de séjour et de transport	206,720	136,596	- 70,124	-34%
7	Frais d'audit	220,000	250,000	30,000	14%
8	Frais d'assurance	218,100	248,000	29,900	14%
	SALAIRES DU PERSONNEL	**21,413,975**	**22,671,642**	**1,257,667**	**6%**
9	Salaires du personnel	21,413,975	22,671,642	1,257,667	**6%**
	FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS	**6,120,986**	**7,034,274**	**913,288**	**15%**
10	Réunions de l'Assemblée plénière	3,305,046	4,383,146	1,078,100	**33%**
11	Réunions du Comité exécutif	581,268	841,820	260,552	**45%**
12	Affaires parlementaires/réunions des sous-comités du Comité exécutif	479,200	258,400	- 220,800	**-46%**
13	Commissions permanentes	542,400	508,640	- 33,760	**-6%**
14	Autres organes politiques/RWPC/RPMLOC/COC/Comité de l'audit	305,400	285,600	- 19,800	**-6%**
15	Frais de traduction/d'interprétation	290,400	96,000	- 194,400	**-67%**
16	Appui aux programmes	617,272	660,668	43,396	**7%**
	AUTRES DÉPENSES NON RÉCURRENTES	**1,364,209**	**911,227**	**- 452,982**	**-33%**
17	Dépenses en capital	490,900	851,227	360,327	**73%**
	Fonds de réserve	30,000	60,000	30,000	**100%**
18	Remboursement du prêt hypothécaire (partie en capital)	558,894	-	- 558,894	**-100%**
19	Remboursement du prêt automobile (partie en capital)	284,415	-	- 284,415	**-100%**
20	**DÉPENSES DES DONATEURS**	**43,194,604**	**35,011,449**	**- 8,183,155**	**-19%**
	Dépenses relatives au Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida	29,433,155	21,250,000	- 8,183,155	**-28%**
	Projet GIZ-ADA relatif au renforcement de l'intégration régionale	13,761,449	13,761,449	-	**0%**
	TOTAL DES DÉPENSES	**76,562,600**	**72,143,978**	**- 4,418,622**	**-6%**
	EXCÉDENT/DÉFICIT	**174,079**	**209,546**	**35,467**	**20%**

4.0. NOTES RELATIVES AU BUDGET : RECETTES INSCRITES AU BUDGET

4.1. L'article 21 de la Constitution du FP SADC prévoit ce qui suit en ce qui concerne ses sources de financement

Les finances du Forum proviennent des sources suivantes :

(a) les contributions obligatoires annuelles des parlements membres, qui sont déterminées par l'Assemblée plénière sur recommandation du Comité exécutif ;

(b) les subventions ou les dons de gouvernements, de la SADC, d'autres organisations internationales et d'institutions caritatives, y compris des groupes parlementaires internationaux ;

(c) les diverses activités de collecte de fonds approuvées par l'Assemblée plénière sur recommandation du Comité exécutif ; et

(d) toute autre source approuvée par l'Assemblée plénière.

4.2. RÉSUMÉ DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET

POSTE N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	RECETTES				
A	Contributions obligatoires annuelles	31,722,075	31,722,075	-	0%
B	Intérêts et frais de gestion à recevoir	720,000	1,120,000	400,000	56%
C	Autres recettes - prélèvement sur les réserves	1,100,000	4,500,000	3,400,000	309%
D	Contributions de donateurs	43,194,604	35,011,449	- 8,183,155	-19%
	TOTAL DES RECETTES	**76,736,679**	**72,353,524**	**- 4,383,155**	**-6%**

4.3. Montant total des recettes : 72 353 524 N$

4.3.1. Le montant total des recettes s'élève à 72 353 524 N$. Sur ce montant, 31 722 075 N$ proviennent des contributions obligatoires des membres, 1 120 000 N$ des intérêts estimés de placements auxquels s'ajoutent des frais d'administration perçus sur les projets, 4 500 000 N$ sont prélevés sur les réserves et 35 011 449 N$ représentent des financements extérieurs qui ont déjà été obtenus de la part de partenaires de coopération. Les fonds de donateurs sont à usage restreint et relèvent de budgets distincts, de sorte que la totalité du

montant est aussi comptabilisée en tant que dépense, ce qui implique que ces fonds n'ont aucun effet net sur le budget.

4.3.2. Le montant total des recettes a diminué de 4,3 millions N$ (6 %) malgré l'augmentation de 3,4 millions N$ du prélèvement sur les réserves accumulées due principalement à une baisse de 8,1 millions N$ des contributions des donateurs.

4.4. Contributions obligatoires : 31 722 075 N$

Le montant total des contributions obligatoires des membres s'élève à 31 722 075 N$ pour l'exercice 2026-2027, chacun des quatorze pays membres contribuant à hauteur de 2 252 250 N$ par an. La contribution des Seychelles est fixée à 190 575 N$ par an.

4.5. Intérêts provenant de placements : 1 120 000 N$

Cette estimation est fondée sur les intérêts perçus provenant du placement des contributions des membres sur un compte rémunéré conformément à la politique établie du FP SADC. Le montant des intérêts dépend de la trésorerie qui détermine quel montant peut être placé. Il est donc important que les parlements membres versent leurs contributions plus tôt au cours de l'exercice, surtout dans les trois premiers mois.

4.6. Prélèvement sur les réserves accumulées : 4 500 000 N$

4.6.1. D'autres recettes correspondent à une proposition de prélèvement de 4,5 millions N$ sur les réserves accumulées. Cela représente une augmentation de 3,4 millions N$ par rapport au prélèvement de l'année précédente. Le montant inscrit au budget n'intègre pas des dépenses de fonctionnement ou des dépenses récurrentes et il est fondé sur les dépenses **ponctuelles** suivantes qui concernent spécifiquement l'exercice se terminant le 31 mars 2028 :

Élément de budget	**Ligne budgétaire**	Montant **N$**
Recrutement	**Frais d'administration et de bureau**	209 421
Réinstallation	**Frais d'administration et de bureau**	945 009
Règlement fiscal	**Frais d'administration et de bureau**	2 000 000
Développement des systèmes	**Honoraires professionnels, frais juridiques et frais de conseil**	490 000
Capital	**Dépenses en capital**	851 227
TOTAL		**4 495 657**

4.6.1.1. Des frais de recrutement qui s'élèvent à 209 421 N$ sont prévus pour des entretiens (que l'on propose de mener en ligne) destinés à pourvoir des postes vacants et pour couvrir les frais d'interprétation ainsi que les honoraires du jury d'entretien.

4.6.1.2. Des frais de réinstallation qui s'élèvent à 945 009 N$ sont prévus pour le déplacement des employés nouvellement recrutés, de leurs familles et de leurs effets personnels de leur pays d'origine vers Windhoek, en Namibie, et ils englobent le coût des billets d'avion, les frais d'hébergement et les indemnités pertinentes.

4.6.1.3. Un règlement fiscal de 2 000 000 N$ est inscrit au budget compte tenu des arriérés d'impôt sur le revenu qui concernent le personnel local, conformément à la décision du Comité exécutif imputant au Forum, dans l'éventualité où les négociations avec le gouvernement de la Namibie n'aboutiraient pas à un règlement satisfaisant, d'avoir à assumer la responsabilité des dettes fiscales qui découlent de son manquement à l'obligation d'enregistrer les employés concernés au titre du régime de retenue à la source (dit « système PAYE ») pendant la période de 2005 à 2018. Des précisions à ce sujet figurent dans le rapport du président.

4.6.1.4. Développement des systèmes : la transition nécessitera de réviser/mettre en place certains systèmes opérationnels, notamment des systèmes comptables et relatifs aux ressources humaines, ainsi que la documentation et la transcription pour se conformer aux exigences d'un parlement régional. Un montant initial de 490 000 N$ est prévu à cet effet. On s'attend à ce que les parlements membres fournissent aussi l'expertise nécessaire à cet égard.

4.6.1.5. Les dépenses en capital comprennent le mobilier et le matériel de bureau, le matériel pour les TIC et les salles de réunion. Un montant de 851 227 N$ est inscrit au budget à cet effet.

4.7. Financement des donateurs : 35 011 449 N$

4.7.1. L'inscription au budget au titre des recettes de 35 011 449 N$ correspondant à des fonds versés par des donateurs vise à favoriser la transparence et la responsabilité ainsi qu'à reconnaître l'appui des partenaires. Comme indiqué également au paragraphe 4.3.1, le montant exact de 35 011 449 N$ est comptabilisé par la suite au titre des dépenses, n'entraînant ainsi aucun effet net sur le budget. Des précisions à propos des donateurs figurent dans le Tableau D.

4.7.2. La comptabilisation des fonds versés par des donateurs offre aussi la possibilité de comparer la contribution des donateurs aux contributions des parlements membres. Il est à noter que les fonds des donateurs représentent 110 % des contributions des membres.

4.7.3. Les dépenses et les budgets relatifs aux fonds des donateurs sont établis et indiqués séparément conformément aux accords signés respectifs.

5.0. NOTES RELATIVES AU BUDGET : DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET

5.1. Les dépenses inscrites au budget sont résumées dans le tableau ci-dessous :

POSTE N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS	4,468,826	6,515,386	2,046,560	46%
	SALAIRES DU PERSONNEL	21,413,975	22,671,642	1,257,667	6%
	FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS	6,120,986	7,034,274	913,288	15%
	AUTRES DÉPENSES NON RÉCURRENTES	1,364,209	911,227	- 452,982	-33%
20	DÉPENSES DES DONATEURS	43,194,604	35,011,449	- 8,183,155	-19%
	TOTAL DES DÉPENSES	76,562,600	72,143,978	- 4,418,622	-6%

5.2. Montant total des dépenses inscrites au budget : 72 143 978 N$

5.2.1. Le montant total des dépenses inscrites au budget, en y intégrant les financements des donateurs, s'élève à 72 143 978 N$ par rapport à 76 562 600 N$ pour cette même section dans le budget 2026-2027, soit une baisse de 6 %. Cela résulte en partie d'une baisse des dépenses financées par des donateurs de l'ordre de 8,18 millions N$ (19 %).

5.2.2. Cependant, les dépenses inscrites au budget, si l'on exclut les fonds des donateurs, s'élèvent à 37 132 528 N$ par rapport à 33 367 996 N$ en 2026-2027, soit une augmentation de 3 764 533 N$ (11 %). Il convient de noter qu'aucun budget n'a été prévu au titre des remboursements de prêt hypothécaire et de prêt automobile en raison du règlement intégral aussi bien du prêt hypothécaire pour la résidence officielle de la Secrétaire générale que du prêt automobile pour lesquels un montant de 843 309 N$ avait été inscrit au budget pour l'exercice 2026-2027.

5.2.3. L'excédent des recettes inscrites au budget par rapport aux dépenses est négligeable, s'élevant à 209 547 N$, après constitution d'une réserve pour imprévus de seulement 60 000 N$.

5.3. Frais généraux administratifs : 6 515 386 N$

5.3.1. Le tableau ci-dessous indique le budget des dépenses pour les frais généraux administratifs en 2027-2028 et établit une comparaison avec les dotations approuvées en 2026-2027.

POSTE N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS	**4,468,826**	**6,515,386**	**2,046,560**	**46%**
1	Frais d'administration et de bureau	1,944,640	4,334,290	2,389,650	123%
2	Frais de communication et liés aux TIC	351,300	393,500	42,200	12%
3	Frais financiers	594,066	107,000	- 487,066	-82%
4	Frais de fonctionnement des véhicules	144,000	156,000	12,000	8%
5	Honoraires professionnels, frais de conseil et frais juridiques	790,000	890,000	100,000	13%
6	Frais de voyage, de séjour et de transport	206,720	136,596	- 70,124	-34%
7	Frais d'audit	220,000	250,000	30,000	14%
8	Frais d'assurance	218,100	248,000	29,900	14%

5.3.2. Le budget prévoit, pour l'ensemble des frais généraux administratifs, un montant de 6 515 386 N$, par rapport à 4 468 826 N$ dans le budget de l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 46 %. Le Secrétariat poursuivra la mise en œuvre des mesures de réduction des coûts qui sont déjà en place afin de veiller à ce que les dépenses restent dans les limites du budget. Les frais généraux administratifs sont destinés aux activités du Secrétariat et ils comprennent le recrutement et la réinstallation, la mise à niveau des systèmes opérationnels et des systèmes relatifs aux TIC, les frais généraux de bureau, les frais de communication, les coûts de fonctionnement des véhicules, les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance, les frais d'audit et d'assurance. Les indications suivantes précisent la nature de ces frais :

5.3.2.1. Frais d'administration et de bureau (4 334 290 N$)

Le budget relatif aux frais d'administration et de bureau est augmenté de 123 %, passant de 1 944 640 N$ à 4 334 290 N$. Cette augmentation est due principalement à la provision pour coûts ponctuels qu'il a été proposé de couvrir par un prélèvement sur les réserves s'élevant à 3,1 millions N$ et qui correspond plus précisément à la provision de 2 millions N$ pour le règlement fiscal relatif au personnel, aux frais de recrutement et de réinstallation de 1,15 million N$ et à un montant de 490 000 N$ affecté au développement des systèmes (voir paragraphe 4.6.1 ci-dessus). Cette ligne budgétaire couvre également un large éventail de catégories de dépenses récurrentes, notamment la promotion de l'image de l'institution, la sécurité, l'eau et l'électricité, les frais de réparation et d'entretien et les fournitures de bureau. Ces provisions ont été inscrites au budget en étant calculées au plus juste.

5.3.2.2. Frais de communication et liés aux TIC (393 500 N$)
Le budget a augmenté de 12 %, passant de 351 300 N$ à 393 500 N$. Les TIC continuent d'être de plus en plus nécessaires pour l'exercice normal des activités et elles ont beaucoup contribué à faire en sorte que les réunions se tiennent sans la restriction liée à l'obligation d'organiser des réunions physiques. Par ailleurs, les frais de téléphone et les autres frais de communication seront gérés de façon rigoureuse. Ces frais comprennent le téléphone, ainsi que les licences annuelles et les services de soutien pour Internet, Zoom et Microsoft.

5.3.2.3. Frais financiers (107 000 N$)
La dotation a beaucoup diminué, passant de 594 066 N$ à 107 000 N$, en grande partie en raison du remboursement à la fois du prêt hypothécaire pour la résidence de la Secrétaire générale et du prêt automobile, pour lesquels des intérêts avaient été imputés à cette ligne budgétaire pour l'exercice 2026-2027. Cette ligne budgétaire comprend aussi les frais bancaires et une provision pour perte de change.

5.3.2.4. Frais de fonctionnement des véhicules (156 000 N$)
Cette ligne budgétaire couvre les coûts de fonctionnement, tels que l'essence et l'entretien, pour la voiture de fonction de la Secrétaire générale. La dotation a été augmentée, passant de 144 000 N$ à 156 000 N$ pour faire face à la hausse du prix du carburant, entre autres considérations.

5.3.2.5. Honoraires professionnels, frais de conseil et frais juridiques (890 000 N$)
Le budget proposé est augmenté, passant de 790 000 N$ à 890 000 N$. Ce budget vise à assurer le financement de services de conseil pour le développement de systèmes, de politiques et de procédures parlementaires dans la perspective de la transformation en parlement régional. Un montant de 490 000 N$ doit servir au financement en étant prélevé sur les réserves (voir paragraphe 4.6). Des crédits sont également prévus à titre d'avance pour des services juridiques et d'autres services de conseil ayant trait aux programmes, aux ressources humaines et aux finances.

5.3.2.6. Frais de voyage, de séjour et de transport (136 596 N$)
Le montant a été réduit, passant de 206 720 N$ à 136 596 N$, des crédits ayant été affectés aux frais de voyage au titre de l'appui au programme en raison de la nature des missions. Ce budget assure le financement de la participation aux réunions régionales et internationales pour lesquelles des fonds ne sont pas prévus autrement au titre des activités statutaires et de programme. Cela comprend des réunions avec des partenaires dont la plupart sont partiellement financées par ces derniers et des réunions avec les parlements membres.

5.3.2.7. Frais d'audit (250 000 N$)
L'allocation est augmentée, passant de 220 000 N$ à 250 000 N$, en prévision d'une hausse des frais d'audit pour l'exercice.

5.3.2.8. Frais d'assurance (248 000 N$)
Ce budget couvre les primes d'assurance pour tous les biens assurés du FP SADC et il a augmenté de 14 %, passant de 218 100 N$ à 248 000 N$, sur la base des primes réelles et en conséquence de l'ajout à l'assurance de nouveaux meubles et équipements.

5.4. Salaires du personnel : 22 671 642 N$

5.4.1. Le tableau ci-dessous indique le budget des dépenses pour les salaires du personnel en 2027-2028 et établit une comparaison avec les dotations approuvées en 2026-2027.

POSTE Nº	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	SALAIRES DU PERSONNEL	**21,413,975**	**22,671,642**	**1,257,667**	**6%**
9	Salaires du personnel	21,413,975	22,671,642	1,257,667	**6%**

5.4.2. Le montant total du budget proposé pour les salaires du personnel s'élève à 22 671 642 N$, ce qui représente une augmentation de 1 257 667 N$ (6 %) par rapport au budget de l'exercice 2026-2027 qui s'élevait à 21 413 975 N$.

5.4.3. La grille des salaires est ajustée chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen sur une période de 12 mois (4,2 % en 2025-2026) et d'une augmentation par paliers de 2 % (recommandations formulées à l'issue des exercices d'évaluation des postes et de révision des salaires, telles qu'approuvées par le Comité exécutif lors de sa réunion des 12 et 13 novembre 2021). On a réussi à limiter l'augmentation à seulement 6 % dans le budget 2027-2028, malgré un plus grand nombre d'employés figurant dans la structure adaptée qui est proposée, en raison des hypothèses/considérations suivantes :

i. Le budget pour 2027-2028 qui s'élève à 22 671 642 N$ prévoit des fonds pour le personnel en place ;

ii. De nouveaux postes, notamment deux postes de direction, seront pourvus par voie de détachement de parlements membres, à coût

complet pour ces derniers, à moins qu'il n'en soit décidé autrement. À cet égard, les parlements ont montré un intérêt pour le détachement de personnel pour des postes identifiés dans le cadre de la politique relative aux détachements et des directives fournies par le Secrétariat ;

iii. Un poste de direction ainsi que deux autres postes relevant des finances et de l'audit seront parrainés par un partenaire de coopération ;

iv. Certains postes à plein temps peuvent être basés à domicile afin de faciliter un détachement à moindres frais, compte tenu du coût de la vie élevé à Windhoek qui est susceptible de justifier une indemnité complémentaire de vie chère ; et

v. Les postes qui peuvent devenir vacants en raison des mouvements du personnel actuel ont été budgétisés à un niveau inférieur/de début de carrière dans la grille des salaires.

5.4.4. Le budget ne tient pas compte des postes de projet dont il est prévu qu'ils soient financés par la Suède dans le cadre du Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida à un coût d'environ 7 millions N$ par an pour un an.

5.5. Frais d'exploitation directs : 7 034 274 N$

5.5.1. Le tableau ci-dessous indique le budget relatif aux frais d'exploitation directs en 2027-2028 et établit une comparaison avec les dotations approuvées en 2026-2027.

POSTE Nº	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS	**6,120,986**	**7,034,274**	**913,288**	**15%**
10	Réunions de l'Assemblée plénière	3,305,046	4,383,146	1,078,100	**33%**
11	Réunions du Comité exécutif	581,268	841,820	260,552	**45%**
12	Affaires parlementaires/réunions des sous-comités du Comité exécutif	479,200	258,400	- 220,800	**-46%**
13	Commissions permanentes	542,400	508,640	- 33,760	**-6%**
14	Autres organes politiques/RWPC/RPMLOC/COC/Comité de l'audit	305,400	285,600	- 19,800	**-6%**
15	Frais de traduction/d'interprétation	290,400	96,000	- 194,400	**-67%**
16	Appui aux programmes	617,272	660,668	43,396	**7%**

5.5.2. Les frais d'exploitation directs représentent l'activité principale du Forum et elles intègrent les réunions statutaires de tous les organes. Le budget total a été augmenté de 15 %, passant de 6 120 986 N$ pour l'exercice 2026-2027 à 7 034 274 N$ en 2027-2028 (voir les paragraphes 2.3.2 et 2.3.3 pour les modalités de fonctionnement).

5.5.3. Réunions de l'Assemblée plénière (4 383 146 N$)
Le budget affecté à l'Assemblée plénière a été augmenté de 33 %, passant de 3 305 046 N$ à 4 383 146 N$. Le budget pourvoit à deux Assemblées plénières qui doivent se tenir physiquement et il couvre les dépenses du Secrétariat, notamment les coûts liés aux langues, comme indiqué dans l'accord relatif à l'organisation et au partage des coûts. Les coûts intègrent les frais de traduction et d'interprétation, les frais liés à la transcription et aux transcripteurs, les frais de voyage, les frais de documentation et les frais relatifs aux médias, à la communication et à la promotion de l'institution. *Le nombre de jours a été augmenté afin de prendre en charge les réunions statutaires des commissions permanentes, du RWPC et du RPMLOC qu'il est proposé d'organiser juste avant ou juste après les Assemblées plénières (voir les paragraphes 2.3.2 et 2.3.3 pour le contexte).*

5.5.4. Réunions du Comité exécutif (841 820 N$)
Le budget de 841 820 N$ affecté aux réunions du Comité exécutif a augmenté de 45 % par rapport au montant précédent de 581 268 N$ en raison d'une augmentation du nombre de réunions physiques du Comité exécutif qui est passé d'une à deux. En outre, il est proposé de tenir en ligne deux réunions.

5.5.5. Réunions des sous-comités du Comité exécutif (258 400 N$)
Le budget de 258 400 N$ affecté aux réunions des sous-comités du Comité exécutif a été diminué de 46 % par rapport au montant précédent de 479 200 N$ en réduisant à un seul jour au lieu de deux le nombre de jours par réunion. Toutes les réunions des sous-comités du Comité exécutif se tiendront en ligne.

5.5.6. Réunions des commissions permanentes (508 640 N$)
Le budget affecté aux réunions des commissions permanentes a été réduit de 6 %, passant de 542 400 N$ à 508 640 N$. Les réunions statutaires se tiendront physiquement et elles seront programmées juste avant ou juste après les Assemblées plénières, tandis qu'un jour est prévu au budget pour une session conjointe de toutes les commissions permanentes, également à l'occasion d'une Assemblée plénière, afin d'examiner des lois types ou toute autre question. Les frais de participation des membres (voyage, hébergement et indemnités pertinentes) seront pris en charge par les parlements membres respectifs, tandis que le coût de la salle de réunion, y compris du matériel, sera assumé par le parlement hôte de l'Assemblée plénière (voir paragraphes 2.3.2 et 2.3.3 pour le contexte). Des crédits sont inscrits au budget pour que les commissions se réunissent seulement

deux fois par an pour les réunions statutaires et la session conjointe. *Le renforcement des capacités et d'autres activités de programme seront parrainés grâce à des fonds extérieurs s'ils sont disponibl*es.

5.5.7. Autres organes politiques (RPMLOC, RWPC et Comité de l'audit et des risques) (285 600 N$)
Le budget affecté aux autres organes politiques s'élève à 285 600 N$, ce qui représente une baisse de 44 % par rapport au montant de 305 400 N$ en 2026-2027. Il est possible de programmer les réunions du RPMLOC et du RWPC pendant les Assemblées plénières s'ils ont besoin de se réunir physiquement, autrement des crédits sont prévus au budget pour que les réunions se tiennent en ligne. Des crédits sont inscrits au budget pour que les comités se réunissent chacun seulement deux fois.

5.5.8. Frais de traduction et d'interprétation (96 000 N$)
Cette ligne budgétaire couvre les frais généraux relatifs aux traductions et aux interprétations. Le budget a connu une diminution significative de 67 %, passant de 290 400 N$ en 2026-2027 à 96 000 N$, dans la mesure où l'essentiel des coûts liés aux langues a été inscrit au budget au titre des lignes budgétaires relatives aux activités correspondantes. Cela est conforme au *principe d'établissement du budget sur la base des activités qui a été adopté par le FP SADC*. Il convient de noter que le montant total des frais de traduction et d'interprétation pour l'ensemble des activités peut s'élever à plus de 2 millions N$ comme cela a été le cas lors des précédents exercices. Les frais de traduction continuent d'être élevés compte tenu du nombre de documents élaborés et du volume des communications adressées à diverses parties prenantes.

5.5.9. Appui aux programmes (660 668 N$)
Le budget est augmenté de 7 %, passant de 617 272 N$ en 2026-2027 à 660 668 N$ en 2027-2028. Ce budget est requis pour assumer le coût de la participation au Sommet de la SADC et à des réunions connexes et pour participer à d'autres activités qui promeuvent le réseautage. La participation à des réunions d'autres instances parlementaires régionales/mondiales telles que l'UIP et l'ACP sera aussi imputée à l'appui au programme. *Le budget intègre également l'organisation de la réunion du Groupe de la SADC lors de l'Assemblée de l'UIP qui a lieu deux fois par an.* L'augmentation du budget est due à la hausse prévue des frais de voyage. Parmi les mesures requises de réduction des coûts figureront la réduction du nombre de passagers, encourageant ainsi la participation par des moyens virtuels dans la mesure du possible, l'utilisation des options de voyage les plus économiques et la réduction du nombre de jours de réunion.

5.5.10. Budget relatif aux missions d'observation électorale
Malheureusement, le budget affecté à un financement initial pour les missions d'observation électorale a été supprimé du budget 2027-

2028, comme c'était le cas en 2026-2027 et 2025-2026, compte tenu du peu d'empressement des parlements membres à verser des contributions pour l'observation des élections depuis 2023

5.6. DÉPENSES NON RÉCURRENTES : 911 227 N$

5.6.1. Le tableau ci-dessous indique le budget relatif aux dépenses non récurrentes en 2026-2027 et établit une comparaison avec les dotations approuvées en 2025-2026.

POSTE N°	DÉPENSES/RECETTES CATÉGORIE	BUDGET EN COURS APPROUVÉ 2026-2027 N$	PROJET DE BUDGET 2027-2028 N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION N$	AUGMENTATION/ RÉDUCTION %
	AUTRES DÉPENSES NON RÉCURRENTES	**1,364,209**	**911,227**	**- 452,982**	**-33%**
17	Dépenses en capital	490,900	851,227	360,327	**73%**
	Fonds de réserve	30,000	60,000	30,000	**100%**
18	Remboursement du prêt hypothécaire (partie en capital)	558,894	-	- 558,894	**-100%**
19	Remboursement du prêt automobile (partie en capital)	284,415	-	- 284,415	**-100%**

5.6.2. Dépenses en capital : 851 227 N$

Le budget affecté aux dépenses en capital prévoit l'achat de divers types de matériel informatique, notamment des ordinateurs portables et la mise à niveau du serveur, et l'achat de mobilier et de matériel de bureau. Le budget a été augmenté de 73 %, passant de 490 900 N$ en 2026-2027 à 851 227 N$. Le budget comprend des crédits pour l'achat de mobilier et de matériel de bureau destinés au personnel détaché prévu.

5.6.3. Montant pour les imprévus : 60 000 N$

Un montant minimal pour imprévus de 60 000 N$ est inscrit au budget pour toute circonstance imprévue qui pourrait survenir.

5.6.4. Remboursement du prêt hypothécaire

Aucune dotation n'a été prévue puisque le prêt hypothécaire a été intégralement remboursé en juillet 2026.

5.6.5. Remboursement du prêt automobile

Aucune dotation n'a été prévue puisque le prêt a été intégralement remboursé en mars 2026.

6.0. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

6.1. L'Assemblée plénière est priée d'examiner et d'approuver le budget pour l'exercice du 1er avril 2027 au 31 mars 2028.

6.2. L'Assemblée plénière est priée de prendre note des financements extérieurs de donateurs/partenaires de coopération qui figurent dans le budget uniquement à titre indicatif.

Pièces jointes :

- Index
- Annexe B001 : Résumé du budget
- Tableaux A à D et 1 à 17 : Tableaux budgétaires détaillés

BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE ALLANT DU 1ER AVRIL 2027 AU 31 MARS 2028

ANNEXE : LISTE DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES

	Tableaux des recettes budgétaires
B001	Budget prévisionnel des recettes et des dépenses par type de dépenses
A	Tableau des recettes
B	Intérêts à recevoir
C	Autres recettes
D	Contributions de donateurs
	Tableaux des dépenses budgétaires
1	Frais d'administration et de bureau
2	Frais de communication
3	Frais financiers
4	Frais de fonctionnement des véhicules
5	Honoraires professionnels, frais de conseil et frais juridiques
6	Frais de voyage, de séjour et de transport
7	Frais d'audit
8	Frais d'assurance
9	Salaires du personnel
10	Réunions de l'Assemblée plénière
11	Réunions du Comité exécutif
12	Comité des affaires parlementaires/sous-comités du Comité exécutif
13	Commissions permanentes
14	Frais liés aux autres organes politiques – RWPC, RPMLOC, Comité des secrétaires généraux, Comité de l'audit et des risques
15	Frais de traduction/d'interprétation
16	Appui aux programmes
17	Dépenses en capital
18	Calendrier de remboursement du prêt hypothécaire (aucune provision)
19	Calendrier de remboursement du prêt automobile (aucune provision)
20	Dépenses des donateurs (budgets distincts)

TABLEAU A

COTISATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

	ÉTAT MEMBRE	COTISATIONS ANNUELLES 2027 - 2028 ZAR/N$
1	AFRIQUE DU SUD	2 252 250
2	ANGOLA	2 252 250
3	BOTSWANA	2 252 250
4	ESWATINI	2 252 250
5	LESOTHO	2 252 250
6	MADAGASCAR	2 252 250
7	MALAWI	2 252 250
8	MAURICE	2 252 250
9	MOZAMBIQUE	2 252 250
10	NAMIBIE	2 252 250
11	RDC	2 252 250
12	TANZANIE	2 252 250
13	ZAMBIE	2 252 250
14	ZIMBABWE	2 252 250
15	SEYCHELLES	190 575
	TOTAL	**31 722 075**

	Chiffres comparatifs sur 12 ans :	
	ANNÉE	CONTRIBUTION
		N$
1	2015-2016	1 430 000
2	2016-2017	1 430 000
3	2017-2018	1 430 000
4	2018-2019	1 430 000
5	2019-2020	1 430 000
6	2020-2021	1 501 500
7	2021-2022	1 501 500
8	2022-2023	1 501 500
9	2023-2024	1 501 500
10	2024-2025	1 501 500
11	2025-2026	1 501 500
12	2026-2027	2 252 250

TABLEAU B

	INTÉRÊTS À RECEVOIR ET FRAIS DE GESTION	
	SOURCE	**MONTANT ANNUEL**
		N$
1	COMPTE D'INVESTISSEMENT	720 000
2	FRAIS DE GESTION	400 000
	TOTAL	1 120 000

TABLEAU C

AUTRES RECETTES – PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES

RÉSERVES	
	N$
PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES	4 500 000
TOTAL	4 500 000

TABLEAU D

CONTRIBUTIONS DES DONATEURS

DONATEUR	COURONNE SUÉDOISE	EURO	USD	TAUX DE CHANGE	N$
SUÈDE	16 000 000		1 250 000	17,00	21 250 000
AGENCE AUTRICHIENNE DE DÉVÉLOPPEMENT/GIZ		698 416		19,70	13 761 449
TOTAL					**35 011 449**

1.00	**Frais de gestion**			**4 334 290**
1.01	**Promotion de l'institution**			**285 000**
		► Drapeaux des pays, socles pour les drapeaux nationaux, bannières, etc.	**50 000**	
		► Matériel promotionnel	**120 000**	
		► Rapport annuel du FP SADC (3 langues)	**100 000**	
		► Cartes de visite	**15 000**	
1.02	**Collations et boissons : thé et café**			**75 000**
		► Thé et café	**45 000**	
		► Eau minérale	**6 000**	
		► Déjeuners et dîners des invités	**24 000**	
1.03	**Cadeaux et dons**			**10 000**
		► Cadeaux divers aux visiteurs	**10 000**	
1.04	**Impression et papeterie**			**86 000**
		► Articles de papeterie courants (papier, stylos et dossiers)	**36 000**	
		► Papiers à en-tête *pro forma* (commandes, devis, bons de réception, etc.)	**6 000**	
		► Cartouches de toner pour imprimante	**36 000**	
		► Divers articles de papeterie non spécifiés	**8 000**	
1.05	**Sécurité des bureaux**			**11 700**
		► G4 : Système de télésurveillance	**9 000**	
		► G4 : Visites d'intervention générale	**2 700**	
1.06	**Sécurité des logements du personnel**			**14 000**
		► G4 : Intervention armée pour la résidence de la Secrétaire générale	**6 000**	
		► G4 : Télésurveillance pour la résidence de la Secrétaire générale	**2 000**	
		► Équipements pour le personnel de sécurité à la résidence de la Secrétaire générale	**6 000**	
1.07	**Abonnements, journaux et magazines**			**29 360**
		► Abonnements ACCA pour 2 comptables	**18 240**	

		► Abonnements CIMA pour la directrice des finances et des services généraux	**9 120**	
		► Divers magazines	**2 000**	
1.11	**Formation**			**30 000**
		► Formation locale/en ligne	**10 000**	
		► Formation régionale (région de la SADC)	**20 000**	
1.12	**Eau et électricité – résidence de la Secrétaire générale**			**108 000**
		► Résidence de la Secrétaire générale	**108 000**	
1.13	**Eau et électricité – bureaux**			**-**
		► Bureaux		
1.14	**Réparation et entretien : bâtiment abritant les bureaux et bien immobilier**			**42 800**
		► Matériel informatique (accessoires, etc.)	**5 000**	
		► Mobilier et installations	**6 000**	
		► Divers travaux d'entretien courant	**7 800**	
		► Entretien du bâtiment	**24 000**	
1.15	**Réparation et entretien : bâtiments et biens immobiliers résidentiels**			**48 000**
		► Piscine et jardin : résidence de la Secrétaire générale	**30 000**	
		► Entretien régulier	**18 000**	
1.16	**Frais de bureau divers**			**6 000**
		► Couverts, vaisselle, autres ustensiles de cuisine	**6 000**	
1.17	**Congé au foyer/réinstallation : personnel recruté sur le plan régional**			**995 009**
		Réinstallation		
		► 1 employé(e) et les membres de sa famille	**945 009**	
		Congé au foyer		
		► Congé au foyer – 2 employés régionaux	**50 000**	
1.18	**Frais de recrutement**		**209 421**	**209 421**

		Annonces, entretiens en ligne, interprétation		
1.18	**Loyer, taxes locales, enlèvement des ordures, assainissement et frais de gestion**			**108 000**
		► Résidence de la Secrétaire générale – municipalité	**108 000**	
1.19	**Frais d'entretien des bureaux**			**72 000**
		► Matériel de nettoyage	**36 000**	
		► Autres articles d'hygiène (mouchoirs, serpillières, etc.)	**36 000**	
1.20	**Coûts de photocopie**			**138 000**
		► Frais mensuels : Minolco	**78 000**	
		► Frais de photocopies : Minolco	**60 000**	
1.21	**Appui aux achats**			**30 000**
		► Annonces	**30 000**	
1.22	**Travail occasionnel**			**36 000**
		► Services de nettoyage	**36 000**	
		► Services de chauffeur	**-**	
1.24	**Renforcement de systèmes, de procédures et de processus clés**			
	Divers systèmes et politiques		**-**	**-**
1.25	Provision pour règlement fiscal			**2 000 000**

Calendrier	Ligne budgétaire des dépenses		Montant	Montant
			N$	Totaux
2.00	**Frais de communication**			**393 500**
2.01	**Factures de téléphone pour les bureaux**			**30 000**
		Bureaux	**30 000**	
2.02	**Location de téléphone pour les bureaux**			**36 000**
		► Standard téléphonique	**36 000**	
2.03	**Courrier**			**12 000**

		► Frais de courrier	**12 000**	
2.04	**Frais relatifs aux e-mails/à Internet**			**80 000**
		► Connexion Internet	**80 000**	
2.05	**Frais postaux**			**2 500**
		► Timbres-poste	**1 500**	
		► Renouvellement de la boîte privée	**1 000**	
2.06	**Frais de téléphone – résidences du personnel**			**54 000**
		► Secrétaire générale – locations	**12 000**	
		► Secrétaire générale – factures	**24 000**	
		► Internet	**18 000**	
2.07		Renouvellement des licences annuelles et assistance pour les ordinateurs		**179 000**
		► Licences et assistance pour Zoom	**75 000**	
		► Licences des logiciels de comptabilité (Acumatica sous administration)		
		► Licences du logiciel de paie Softfline VIP	**84 000**	
		► Autres licences et services d'assistance	**20 000**	

Calendrier	**Ligne budgétaire des dépenses**			**Montant N$**
3.00	**Frais financiers**			**107 000**
3.01	**Frais bancaires**			**60 000**
		► Compte principal		
3.02	**Intérêts/remboursement d'emprunt**			
		► Résidence de la Secrétaire générale		
		► Voiture de la Secrétaire générale		-
3.03	**Pertes de change réalisées**			**20 000**
		► Fluctuations des taux de change	Divers	
3.04	**Pertes de change latentes**			**15 000**

		► Fluctuations des taux de change	Divers	
3.05	**Ajustements et radiations pour l'exercice en cours**			**6 000**
		► Divers ajustements et radiations	Divers	
3.06	**Ajustements et radiations pour l'exercice précédent**			**6 000**
		► Divers ajustements et radiations	Divers	
4.00	**Frais de fonctionnement des véhicules et frais de transport**			**156 000**
4.01	**Carburant et huile**			**78 000**
		► Frais de carburant et d'huile		
4.02	**Frais d'entretien**			**78 000**
5.00	**Honoraires professionnels et frais de conseil**			**890 000**
5.01	**Frais juridiques**			**100 000**
		► Frais juridiques généraux		
5.02	**Frais de conseil – projet de transformation**			
		Élaboration de la politique relative aux ressources humaines		**90 000**
		Développement des systèmes		**600 000**
		► Divers services de conseil		**100 000**

Calendrier	Ligne budgétaire des dépenses			Montant
				N$
6.00	Frais de voyage, de séjour et de transport			136 596
	(Réunions avec des institutions régionales et internationales)			
6.01	Missions dans la région			136 596
		► Billets d'avion		45 000,00
		► Indemnités journalières		32 803,20
		► Hébergement		49 204,80
		► Transport terrestre		9 588,00
7.00	Frais d'audit			250 000
7.1	Audit externe			
	Frais d'audit externe			250 000
		► Frais d'audit		
8.00	Frais d'assurance			248 000
8.01	Assurance multirisque habitation pour la résidence de la Secrétaire générale			24 000
8.02	Assurance-vie collective			144 000
8.03	Assurance bureau			80 000

TABLEAU 9 SALAIRES DU PERSONNEL

	Ligne budgétaire des dépenses	Montant 2027-2028
		N$
9.00	**Salaires du personnel**	
9.01	Salaires de base	10 503 746
9.02	Allocations logement	2 244 729
9.03	Aide médicale	2 314 828
9.04	Indemnité de charges	166 609
9.05	Indemnité de transport/voiture	1 341 198
9.06	Indemnité de représentation	96 000
9.07	Allocation de formation	1 426 464
9.08	Indemnité de téléphone et de téléphone portable	199 539
9.09	Indemnité de départ	2 625 936
9.10	Indemnité d'affectation	573 652
9.11	Indemnité pour frais domestiques	152 864
9.12	Indemnité complémentaire	
9.13	Provision pour congés payés	1 026 076
	TOTAL DES SALAIRES	**22 671 642**
	TOTAL ENGLOBANT LES AUTRES AVANTAGES	**22 671 642**

TABLEAU 10 BUDGET DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

	PLÉNIÈRE 1	PLÉNIÈRE 2	TOTAL
	N$	N$	N$
COÛT TOTAL DES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	**2 549 690**	**1 833 456**	**4 383 146**
Frais du Secrétariat	**1 389 233**	**820 146**	**2 209 378**
Personnel du Secrétariat			
Billets d'avion	**225 000**	**187 500**	**412 500**
Hébergement et indemnités journalières	**1 144 070**	**612 483**	**1 756 553**
Transferts aéroportuaires et transport	**20 163**	**20 163**	**40 326**
		-	-
Frais de transcription	**157 808**	**119 304**	**277 112**
		-	-
Anglais, français et portugais		-	-
Honoraires	**64 800**	**64 800**	**129 600**
Voyage et hébergement	**93 008**	**54 504**	**147 512**
Frais d'interprétation	**540 501**	**462 506**	**1 003 007**
		-	-
Anglais, français et portugais		-	-
Billets d'avion	**60 000**	**62 234**	**122 234**
Hébergement	**156 145**	**93 558**	**249 703**
Indemnité journalière	**68 846**	**51 204**	**120 049**
Honoraires	**255 510**	**255 510**	**511 021**
		-	-
Autres frais liés à la Plénière	**362 148**	**361 500**	**723 648**
Fournitures de bureau	**16 500**	**16 500**	**33 000**
Thé et café	**51 000**	**51 000**	**102 000**
Communication	**17 148**	**16 500**	**33 648**
Frais de traduction	**150 500**	**150 500**	**301 000**
Bulletin d'information et prospectus	**127 000**	**127 000**	**254 000**
		-	-
Provision pour imprévus	**100 000**	**70 000**	**170 000**
Provision pour imprévus	100 000	70 000	170 000

Calendrier	Ligne budgétaire des dépenses	Montant N$
11.00	Montant total pour les réunions du Comité exécutif	841 820
	Réunion physique x 1	714 020
11.01	Billets d'avion	100 000
11.02	Hébergement et indemnités journalières	142 020
11.03	Communication	5 000
11.04	Frais de traduction	72 000
11.05	Frais d'interprétation (450 US$)	122 400
11.06	Indemnités du personnel de soutien	30 600
11.07	Frais de conférence	162 000
11.08	Support TIC pour les réunions hybrides – matériel et services	80 000
	Frais liés aux réunions en ligne, seulement pour 2 réunions, d'une durée de 2 jours chacune	127 800
11.07	Frais de traduction	36 000
11.08	Frais d'interprétation	61 200
11.09	Soutien administratif	30 600
12.00	Sous-comités du Comité exécutif (FSC, LSC, HR, PB)	
	Frais liés aux réunions en ligne, seulement pour 4 sous-comités x 2 réunions pour chacun	258 400
12.01	Frais de traduction	136 000
12.02	Frais d'interprétation	122 400
12.03	Soutien administratif	-
13.00	Réunions des commissions permanentes	
	4 commissions x 2 réunions pour chacune	508 640

13.01	**Frais de traduction**	136 000
13.02	**Frais d'interprétation**	244 800
13.03	**Soutien administratif**	-
13.04	**Experts/personnes-ressources**	-
13.05	**Session conjointe des commissions**	127 840
14.00	**Autres organes politiques/RWPC, RMLOC, Comité de l'audit et des risques**	
	3 comités x 2 réunions pour chacun	**285 600**
14.01	**Frais de traduction**	102 000
14.02	**Frais d'interprétation**	183 600
14.03	**Soutien administratif**	-
14.04	**Experts/personnes-ressources**	-
15.00	**Frais de traduction et d'interprétation (frais généraux)**	**96 000**
15.01	**Frais d'interprétation**	
	► Recrutement d'interprètes -- communication avec les parlements	-
15.02	**Frais de traduction**	
	► Traduction de documents – externalisation	96 000

16.0. Appui aux programmes		
16.01	Missions en dehors de la région (par exemple UIP, ONU, etc.)	
	► Billets d'avion	100 000
	► Indemnités journalières	163 200
	► Transport terrestre	6 392
	► Autres frais de voyage – visa, Covid	6 000
	► Frais de réunion du Groupe de la SADC	84 800
		360 392
16.02	Missions au sein de la région (par exemple, PAP) et	
	activités liées à la transformation (Sommet de la SADC)	
	► Billets d'avion	72 000

	► Indemnités journalières	204 000
	► Transport terrestre	19 176
	► Autres frais de voyage – visa, Covid	5 100
		300 276
TOTAL		**660 668**

17 BUDGET D'INVESTISSEMENT

Mobilier de bureau	**Quantité**	**Prix à l'unité 2025 ESTIMATION**	**BUDGET TOTAL**
Bureaux et chaises de bureau	4	60 000	240 000
Équipement de cuisine	1	20 000	20 000
Photos et encadrement	1	50 000	50 000
Décoration pour les réceptions	1	10 000	10 000
TOTAL POUR LE MOBILIER DE BUREAU			**320 000**
Budget TIC comme indiqué ci-joint			
TOTAL POUR LE BUDGET TIC			**431 227**
Résidence officielle			**100 000**
TOTAL DU BUDGET D'INVESTISSEMENT			**851 227**